First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing Senate Committee on*

# Human Rights

*Chair:*
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, March 7, 2005

**Issue No. 7**

**Consideration of a draft agenda**

**and**

**Fifth meeting on:**

The rights and freedoms of children

INCLUDING:
THE NINTH, TENTH, ELEVENTH AND TWELFTH REPORTS OF THE COMMITTEE
(Extension of Orders of Reference)

WITNESS:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité sénatorial permanent des*

# Droits de la personne

*Présidente :*
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 7 mars 2005

**Fascicule n° 7**

**Étude d'un projet d'ordre du jour**

**et**

**Cinquième réunion concernant :**

Les droits et libertés des enfants

Y COMPRIS :
LES NEUVIÈME, DIXIÈME, ONZIÈME ET DOUZIÈME RAPPORTS DU COMITÉ
(Prolongation des ordres de renvoi)

TÉMOIN :
(*Voir à l'endos*)

42273

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
  (or Rompkey, P.C.)
  Carstairs, P.C.
  Ferretti Barth
* Kinsella
  (or Stratton)
  LeBreton
  Losier-Cool
  Oliver
  Pépin
  Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

*Présidente :* L'honorable A. Raynell Andreychuk

*Vice-présidente :* L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P.
  (ou Rompkey, C.P.)
  Carstairs, C.P.
  Ferretti Barth
* Kinsella
  (ou Stratton)
  LeBreton
  Losier-Cool
  Oliver
  Pépin
  Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

## MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 7, 2005
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, in camera at 4:00 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk presiding.

*Members of the committee present*: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Losier-Cool, Oliver, Pearson and Pépin (6).

*Also present*: Laura Barnett and Marlisa Tiedemann, Research Branch of the Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

At 4:00 p.m., pursuant to rule 92(2)(e) the committee began to consider its future draft agenda.

The Chair informed the members on the exchange of letters and information between herself and the Honourable Senator Massicotte concerning the budgets.

The Chair further informed the members on an exchange of letters between herself and the Honourable Minister Andy Scott, P.C., M.P. concerning the report entitled: "On-reserve Matrimonial Real Property: Still Waiting" and requested their feed-back.

It was agreed that the committee issue a short report for the Senate on its study on "An invitation to the Minister of Indian and Northern Affairs to appear before the committee" and that the Steering Committee finalize the report prior to tabling it in the Senate.

The Chair presented Carol Hilling's report entitled: "The American Convention on Human Rights and the Inter-American Court of Human Rights — an update since May 2003" to the members of the committee.

It was agreed that some witnesses be invited to appear before the committee and that at some point, an interim report be tabled in the Senate reinforcing the previous recommendations.

The Chair presented the report of Nicole LaViolette entitled: "The Principal International Human Rights Instruments to Which Canada Has Not Yet Acceded: Status As At January 2005" to the members of the committee.

It was agreed that at some point, the report should be sent to the proper authorities for comments.

At 5:00 p.m., the committee continued in public.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children *(For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No.3)*.

## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 7 mars 2005
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 heures, dans la pièce 160-S, de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Losier-Cool, Oliver, Pearson et Pépin (6).

*Également présentes :* Laura Barnett et Marlisa Tiedemann, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

À 16 heures, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité commence l'étude de son prochain ordre du jour.

La présidente informe les membres de l'échange de lettres d'information entre elle-même et l'honorable sénateur Massicotte à propos des budgets.

La présidente informe en outre les membres d'un échange de lettres entre elle-même et l'honorable ministre Andy Scott, C.P., député, concernant le rapport intitulé : « Biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves : Toujours en attente », et demande leur rétroaction.

Il est convenu que le comité publie un court rapport à l'intention du Sénat au sujet de son étude concernant une invitation au ministre des Affaires indiennes et du Nord à comparaître devant le comité et que le comité directeur finalise le rapport avant son dépôt au Sénat.

La présidente présente aux membres du comité le rapport de Carol Hilling intitulé : « La convention américaine relative aux droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme — Compte rendu depuis mai 2003 ».

Il est convenu d'inviter certains témoins à comparaître devant le comité et qu'à un moment donné, un rapport intérimaire soit déposé au Sénat, étayant les recommandations précédemment faites.

La présidente présente aux membres du comité le rapport de Nicole LaViolette intitulé : « Les principaux instruments internationaux en matière de droits de la personne auxquels le Canada n'a pas encore adhéré : Compte rendu depuis janvier 2005 ».

Il est convenu qu'à un moment donné le rapport soit envoyé aux autorités compétentes.

À 17 heures, la séance est ouverte au public.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada concernant les droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n^o^ 3 des procès-verbaux du comité*).

*WITNESS:*

*International Social Service Canada:*

Agnes Casselman, Executive Director.

At 5:10 p.m., Ms. Casselman made a statement and answered questions.

At 6:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

*TÉMOIN :*

*Service social international Canada :*

Agnes Casselman, directrice exécutive.

À 17 h 10, Mme Casselman fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Line Gravel

*Clerk of the Committee*

## REPORTS OF COMMITTEE

Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

NINTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to examine and report upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. In particular, the Committee was authorized to examine: Our obligations under the United nations Convention on the Rights of the Child; and, whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under this Convention, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from March 22, 2005 to March 31, 2006 and that the Committee retain until April 30, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

Respectfully submitted,

---

Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

TENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from December 23, 2005 to March 31, 2006 and that the Committee retain until April 30, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

Respectfully submitted,

---

Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to invite from time to time the President of Treasury Board, the President of the Public Service Commission, their officials, as well as other witnesses to appear before the Committee for the purpose of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met, respectfully requests that the date of presenting its final report be

## RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 22 février 2005

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à étudier, afin d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Le Comité fut autorisé plus particulièrement à examiner : Les obligations qui sont nôtres en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et si les lois du Canada qui s'appliquent aux enfants respectent les obligations qui sont nôtres en vertu de cette convention, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 22 mars 2005 au 31 mars 2006 et qu'il conserve jusqu'au 30 avril 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Respectueusement soumis,

---

Le mardi 22 février 2005

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 23 décembre 2005 au 31 mars 2006 et qu'il conserve jusqu'au 30 avril 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Respectueusement soumis,

---

Le mardi 22 février 2005

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, leurs fonctionnaires, ainsi que d'autres témoins à comparaître devant le Comité dans le but d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale et d'étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés, demande respectueusement que

extended from December 23, 2005 to March 31, 2006 and that the Committee retain until April 30, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

Respectfully submitted,

la date de présentation de son rapport final soit reportée du 23 décembre 2005 au 31 mars 2006 et qu'il conserve jusqu'au 30 avril 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Respectueusement soumis,

Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the Committee for the purpose of updating the members of the Committee on actions taken concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve,* tabled in the Senate November 4, 2003, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from March 31, 2005 to March 31, 2006 and that the Committee retain until April 30, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

Respectfully submitted,

Le mardi 22 février 2005

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves,* déposé au Sénat le 4 novembre 2003, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 31 mars 2005 au 31 mars 2006 et qu'il conserve jusqu'au 30 avril 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Respectueusement soumis,

*La présidente*

A. RAYNELL ANDREYCHUK

*Chair*

## EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 7, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5 p.m. to examine and report upon Canada's International obligations in regards to the rights and freedoms of children.

**Senator A. Raynell Andreychuk** (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** We will reconvene and continue our study on the Convention on the Rights of the Child.

Ms. Casselman, perhaps you could make an opening statement and then we will have questions for you.

**Ms. Agnes Casselman, Executive Director, International Social Service Canada:** It is an honour to meet with you and to have the opportunity to provide a response on behalf of International Social Service Canada to the report you will provide to the Senate on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children.

This is a topic of immense concern to ISS Canada and to the global work of International Social Service. ISS Canada is the national office of International Social Service. The ISS General Secretariat is located in Geneva, Switzerland. It coordinates the development of the international network of social services.

ISS Canada is a non-profit agency that provides linkages to social services and agencies worldwide. As part of an international network, ISS Canada helps resolve individual and family problems resulting from the movement of people across national borders.

I was pleased to receive the invitation to meet with your committee last Thursday while I was in Guatemala participating in an ISS regional consultation of the Americas on the theme: Children Without Parental Protection, Children in Migration. ISS key contacts, known as correspondents, from 32 countries of the Americas and other international NGOs attended the consultation for which CIDA provided primary support. ISS U.S.A. was the lead agency for the consultation.

I would like to express my comments in the framework of our discussions at the consultation, give you the benefit of the views of the many countries that participated, and share with you recommendations which have implications for our work in Canada and our international obligations to children who are deprived of parental care.

In beginning the consultation, the Secretary General challenged us to rethink our mission in a changing world. In the 81-year history of International Social Service, children have always been at the heart of ISS action. ISS promotes a global policy to protect children. We see children first and foremost as

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 mars 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit à 17 heures aujourd'hui pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

**Le sénateur A. Raynell Andreychuk** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** La séance est ouverte. Nous poursuivons notre étude de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Madame Casselman, je vous invite à faire votre exposé liminaire. Ensuite, nous vous poserons des questions.

**Mme Agnes Casselman, directrice exécutive, Service social international Canada :** C'est un honneur de vous rencontrer et d'avoir l'occasion, au nom du Service social international Canada, de contribuer au rapport que vous présenterez au Sénat sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

C'est un sujet qui présente un intérêt considérable pour SSI Canada et pour l'action du Service social international dans le monde entier. SSI Canada est le bureau national du Service social international. Le secrétariat général du SSI, qui est chargé de coordonner le développement du réseau international de services sociaux, est situé à Genève, en Suisse.

SSI Canada est un organisme à but non lucratif qui assure la liaison avec des services et des organismes de service social dans le monde entier. Partie intégrante d'un réseau international, SSI Canada vient en aide aux personnes et aux familles en proie à des problèmes résultant de leurs migrations d'un pays à un autre.

J'ai été ravie de recevoir l'invitation du comité jeudi dernier alors que j'étais au Guatemala pour participer à une consultation régionale des Amériques du SSI sur le thème : Enfants sans protection parentale, enfants en migration. Des personnes-ressources clés du SSI, que nous appelons correspondants, en provenance de 32 pays des Amériques et d'autres ONG internationales ont participé à cette consultation pour laquelle l'ACDI a fourni un soutien essentiel. C'est SSI U.S.A. qui était l'organisme instigateur de la consultation.

Je souhaiterais inscrire mes observations dans le contexte des discussions qui ont eu lieu au cours de la consultation pour vous donner une idée de l'opinion des nombreux pays participants et partager avec vous les recommandations ayant une incidence sur notre travail au Canada et sur nos obligations internationales envers les enfants privés des soins de leurs parents.

Au début de la consultation, le secrétaire général nous a mis au défi de repenser notre mission dans un monde en constante évolution. Depuis 81 ans qu'existe le Service social international, les enfants ont toujours été au coeur de son action. Le SSI préconise une politique mondiale de protection de l'enfance. À

holders of rights. This consultation was designed to develop strategies for intercountry collaboration for children without protectors in the Americas.

The regional consultation was clearly set in the context of the framework of the Convention on the Rights of the Child, and it highlighted many protection issues for these children. In the presentations and discussions, the emphasis was on the consideration of the rights of the child that is deprived of parental protection and the importance of using international legal instruments as a key means to support our work with these children. We were challenged to greater advocacy and to use these legal instruments as tools of advocacy on behalf of these children whose basic human rights are routinely denied and seriously violated.

Children in migration are essentially children without rights and therefore important to your considerations. They are children who are trafficked. They are smuggled. They are used for sex tourism, child labour and other forms of exploitation. One presenter at the consultation said that children from a particular rural area of his country were in demand, as it was known that they would work 16 hours a day and not ask for money.

We did not have children or youth present at the consultations. The authorities would not allow their participation. However, their voices were still heard through poignant interviews that were allowed and were held with five youths whose compelling stories as victims of violence of various forms were central to our deliberations.

We heard extensive, powerful presentations on regional perspectives and the need to find regional solutions. It is not enough to find solutions in one country or another. A regional approach is needed. We were given a heightened awareness of what it means for children to be uprooted from family, neighbourhood and even country. The extreme vulnerability of these young migrants who are first of all children was a reoccurring theme.

Violence within the home or parental abandonment may have driven them to the streets and ultimately to venture to another country where they might seek new opportunities and dare to hope for a future. Various presentations referred to the terrible atrocities they endure in being trafficked, stolen, disappeared, mutilated or killed in the migration process. We heard stories of repatriation, where children were returned to their country of origin under highly unsafe conditions and often dropped off in unknown environments. We noted that these children are at extreme risk, and there is no safety net for them. It is important also to note that there is no follow up upon their return to their country of origin.

We noted the lack of data and no reliable information on child migrants from various countries. We considered the issue of prevention and strongly endorsed the need the develop

nos yeux, les enfants sont au premier chef des titulaires de droits. La consultation avait pour but d'élaborer des stratégies de collaboration internationale à l'intention des enfants privés de protecteurs dans les Amériques.

Cette consultation régionale s'inscrivait clairement dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant et elle a permis de mettre en relief de nombreux problèmes liés à la protection des enfants. Dans les exposés et les discussions, les intervenants ont mis l'accent sur la prise en compte des droits des enfants privés de protection parentale et la nécessité de recourir à des instruments juridiques internationaux pour appuyer notre travail auprès d'eux. Ils nous ont mis au défi de faire davantage pour défendre leurs droits et nous ont invités à recourir à ces instruments juridiques comme autant d'outils dans la lutte menée au nom de ces enfants dont les droits humains fondamentaux sont quotidiennement bafoués et gravement violés.

Les enfants en migration sont essentiellement des enfants dépourvus de tous droits et de ce fait, ils doivent occuper une place particulière dans vos travaux. Ce sont des victimes de la traite des enfants, de l'immigration clandestine, du tourisme sexuel, du travail forcé et d'autres formes d'exploitation. Un conférencier participant à la consultation a dit que les enfants d'une certaine région rurale de son pays sont très en demande étant donné qu'il sont réputés travailler 16 heures par jour sans réclamer d'argent.

Il n'y avait ni enfants ni jeunes gens présents à la consultation. Les dirigeants n'auraient pas autorisé leur participation. Cependant, nous avons quand même pu entendre leurs voix car on a permis la diffusion d'entrevues poignantes de cinq jeunes. Les témoignages probants de ces victimes de violence sous diverses formes ont été au coeur de nos délibérations.

Nous avons entendu des exposés fouillés et convaincants sur les perspectives régionales et la nécessité de trouver des solutions régionales. Il ne suffit pas de trouver des solutions dans un pays ou un autre. Une approche régionale s'impose. Nous avons été davantage sensibilisés à ce que signifie pour les enfants le fait d'être arrachés à leur famille, à leur quartier et même à leur pays. L'extrême vulnérabilité de ces jeunes migrants qui sont au premier chef des enfants a été un thème récurrent.

Il arrive que la violence familiale ou l'abandon parental les jette à la rue et, en dernier ressort, les pousse à s'aventurer dans un autre pays où ils pourront peut-être améliorer leur sort et oser espérer avoir un avenir. Dans de nombreuses allocutions, on a mentionné les terribles atrocités dont ils sont victimes car il arrive qu'ils soient vendus, volés, kidnappés, mutilés ou tués au cours du processus de migration. On nous a parlé de cas de rapatriement où les enfants étaient renvoyés dans leur pays d'origine dans des conditions extrêmement dangereuses et souvent abandonnés dans des endroits inconnus. Ces enfants courent des risques extrêmes et il n'existe pas de filet de sécurité pour eux. Il faut aussi savoir qu'il n'existe pas de suivi après leur retour dans leur pays d'origine.

Nous avons également noté l'absence de données et de renseignements fiables sur les migrants juvéniles de divers pays. Nous nous sommes penchés sur la question de la prévention et

communication strategies so that children are made aware of the consequences and dangers when they leave their country to seek greener pastures over the border or borders.

nous souscrivons sans réserve à la nécessité d'élaborer des stratégies de communication pour que les enfants soient informés des conséquences et des dangers liés au fait de quitter leur pays et de traverser une ou plusieurs frontières en quête d'un sort meilleur.

We had presentations on the usefulness of the media to get across essential messages of the dangers they may expect to face. We heard of punitive measures at the border, and we watched commercials to address child trafficking. We heard repeatedly that detention should not be used. It is a violation of the child's rights who is presumed to be a criminal.

Nous avons eu des exposés sur l'utilité des médias pour véhiculer des messages essentiels sur les dangers auxquels ils s'exposent. On nous a parlé de mesures punitives à la frontière et nous avons vu des messages publicitaires sur la traite des enfants. Les intervenants ont réitéré que la détention n'est pas une option. C'est une violation des droits de l'enfant qui est alors présumé alors être un criminel.

We discussed the need to change the approach from one of national security to an issue of child rights. We agreed that the CRC needs to be embedded in national law so that it would have full legal clout. We spoke of the difficulty of having one foot in immigration and one foot in child welfare, and the need to find the means to bring these opposing approaches together so that decisions are made in the best interests of children.

Nous avons discuté de la nécessité de modifier notre approche pour passer de l'optique de la sécurité nationale à celle des droits des enfants. Nous avons convenu que la Convention relative aux droits de l'enfant devrait être incorporée à la législation nationale, ce qui lui conférerait plus de mordant au plan juridique. Nous avons évoqué la difficulté de fonctionner dans le double contexte de l'immigration et de la protection de l'enfance, ainsi que la nécessité de trouver un moyen de concilier ces deux approches contradictoires pour que les décisions soient prises dans les meilleurs intérêts des enfants.

We recognized the need for the training of officials in immigration and other authorities so that the issues of child migration can be addressed, including the child's right to family and the need to develop safe mechanisms for the repatriation of children.

Il est acquis qu'il faut former des agents d'immigration et d'autres personnels en situation d'autorité pour régler les enjeux liés à la migration juvénile, y compris le droit de l'enfant à une famille, et élaborer des mécanismes de rapatriement sûrs pour les enfants.

We heard presentations that addressed attachment and loss, two sides of the same coin, and the implications for the child and family of broken attachments and the lengthy healing process to reunite a child with its family.

D'autres exposés ont abordé les questions de l'attachement et de la perte, deux côtés de la même médaille, ainsi que les répercussions pour les enfants et la famille de la rupture des liens et du long processus de guérison nécessaire pour réunir un enfant avec ses proches.

We spoke of the loss of its children to countries. As a professor of psychology from Guatemala said, "Without our children, we will not have a future."

Nous avons parlé de ce que représente pour les pays la perte de leurs enfants. Comme l'a dit un professeur de psychologie du Guatemala : « Sans nos enfants, nous n'avons pas d'avenir. »

In October 2001, Senator Landon Pearson hosted a national round table on separated children seeking asylum in Canada that was convened by the Child Welfare League of Canada, UNHCR and ISS Canada with a view to improving awareness of the issue of separated children seeking asylum in Canada and addressing the children's protections concerns.

En octobre 2001, le sénateur Landon Pearson a dirigé une table ronde nationale sur les enfants séparés de leur famille demandant asile au Canada. Cette initiative a été lancée par la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le SSI Canada en vue de mieux faire connaître le problème et de discuter des enjeux liés à la protection de l'enfance.

The aim was to bring immigration officials, child welfare professionals and refugee advocates together in furtherance of a consistent approach to separated asylum-seeking children. The recommendations made are still being followed up, with Citizenship and Immigration Canada taking a leadership role. A tripartite working group was established and work continues, but progress is slow.

Le but de l'exercice était de réunir des agents d'immigration, des spécialistes de la protection de l'enfance et des défenseurs des réfugiés en vue d'adopter une approche cohérente face aux enfants sans famille demandeurs d'asile. Les recommandations à cet égard font encore l'objet de suivi et Citoyenneté et Immigration Canada joue dans ce dossier un rôle de chef de file. Un groupe de travail tripartite a été mis sur pied et il poursuit ses travaux, mais les progrès sont lents.

In keeping with the commitment made in "A Canada Fit for Children": "We will strive to develop a consistent national policy for the reception and care of separated children who have made refugee protection claims in Canada."

Dans la foulée de l'engagement pris dans la publication « Un Canada digne des enfants » : « Nous viserons l'élaboration d'une politique nationale cohérente d'accueil et de soins pour les enfants séparés qui présentent une demande d'asile au Canada. »

The regional consultation highlighted for me many issues that we face here in Canada. Federal provincial cooperation in dealing with separated children is an issue of great discussion. Around 1990, I appreciated receiving years ago a copy of an immigration memo that had been circulated by Cal Best. It stated:

> By constitution, the care and custody of children is determined by provincial legislation and this Commission is guided by the recommendations of the appropriate competent authorities as to the best interests of the child.

I thought that was a significant statement. In my opinion, it gives a clear delineation of roles. It obliges the provincial or territorial statutory authority, the child welfare authority, to provide care and custody, to be responsible to have the situation of the child and the child's family assessed where possible, and to make recommendations to CIC that are in the best interests of the child. CIC is guided, as the statement says, not obliged to accept, by the recommendations of the competent child welfare authority.

Each separated child seeking asylum is in need of a guardian. There is an essential role for the competent child welfare authority to cooperate with federal authorities in planning in the best interests of the child. Everyone has the best interests of the child at stake. Objective assessments by competent child welfare authorities at home and abroad need to be undertaken when this is possible. Follow-up when the child is returned to the country of origin needs to be part of the process, and strategies need to be in place for the child and the family before the child's return.

We recognize that there is a need for training and developing the expertise of the decision makers. This training needs to include interviewing separated minors and an understanding of the social, cultural and legal implications of decisions to be made for the minor. A moratorium on separated minors is in place in Canada. ISS would like to see this removed to allow for the processing of minors other than those for whom exceptions are made, namely, those separated minors that are part of a de facto family or those who are able to be united with blood relatives in Canada. ISS Canada is working with CIC on their draft guardianship protocol in this regard.

Children in migration who are separated from their parents or legal guardians are children who are in vulnerable circumstances and need the protection of the state. They move across borders and seek asylum in Canada and other countries. Many become victims of trafficking and other forms of exploitation. We need to be concerned about their reception in their country of destination, such as Canada, and about the planning that occurs with them. For those who are returned to their country of origin, it is

La consultation régionale a mis en relief à mes yeux bon nombre de problèmes auxquels nous faisons face ici au Canada. La coopération fédérale-provinciale en ce qui a trait aux enfants séparés est un dossier qui fait l'objet de nombreuses discussions. Aux environ de 1990, il y a des années, j'ai beaucoup apprécié recevoir une copie d'une note de service du ministère de l'Immigration envoyée par Cal Best. On pouvait y lire :

> En vertu de la Constitution, la garde et les soins des enfants relèvent de la législation provinciale et notre Commission est guidée par les recommandations des autorités compétentes relativement aux meilleurs intérêts de l'enfant.

J'ai jugé que c'était là une déclaration importante. À mon avis, elle énonce une répartition claire des rôles. Elle confère à l'autorité provinciale ou territoriale légale, l'organisme de protection de l'enfance, la responsabilité d'assurer la garde et les soins de l'enfant, de faire en sorte que sa situation et celle de sa famille soient évaluées, si possible, et de faire au CIC des recommandations qui sont dans le meilleur intérêt de l'enfant. Comme cet énoncé le confirme, le CIC est guidé, sans obligation de sa part, par les recommandations de l'organisme compétent chargé de la protection de l'enfance.

Chaque enfant séparé qui demande l'asile ici a besoin d'un tuteur. L'organisme de protection de l'enfance compétent doit — et c'est essentiel — collaborer avec les autorités fédérales pour effectuer une planification dans le meilleur intérêt de l'enfant. Tous les intervenants ont à coeur le meilleur intérêt de l'enfant. Quand c'est possible, les autorités compétentes d'aide à l'enfance doivent effectuer des évaluations objectives au pays et à l'étranger. Lorsque l'enfant est renvoyé dans son pays d'origine, un suivi doit faire partie intégrante du processus. Il faut aussi mettre en oeuvre diverses stratégies à l'intention de l'enfant et de sa famille avant de le renvoyer dans son foyer.

Nous constatons qu'il est nécessaire de former et de développer l'expertise des décisionnaires. Cette formation devrait englober des cours sur la façon d'interviewer des mineurs séparés et favoriser la compréhension des répercussions juridiques, culturelles et sociales des décisions qui sont prises à leur sujet. Il existe au Canada un moratoire sur les mineurs séparés. Le SSI souhaiterait que ce moratoire soit levé pour permettre le traitement de mineurs autres que ceux pour lesquels des exceptions sont prévues, c'est-à-dire les mineurs séparés faisant partie d'une famille de fait ou que l'on peut réunir avec des parents par le sang au Canada. Le SSI Canada travaille en collaboration avec CIC à l'ébauche d'un protocole de tutelle à cet égard.

Les enfants en migration qui sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux sont des enfants qui sont vulnérables, dans les circonstances, et qui ont besoin de la protection de l'État. Ils traversent diverses frontières et viennent frapper à la porte du Canada et d'autres pays pour obtenir l'asile. Un grand nombre d'entre eux sont victimes de trafic et d'autres formes d'exploitation. Il nous faut préparer leur accueil dans leur pays de destination, comme le Canada, et planifier ce qui leur arrivera.

essential that the children have the opportunity to be in contact with their family and, where it is in their best interests, to be safely repatriated.

Pour ceux qui sont renvoyés dans leur pays d'origine, il est essentiel qu'ils aient la possibilité de communiquer avec leur famille, et, quand cela est dans leur meilleur intérêt, ils doivent pouvoir être rapatriés en toute sécurité.

We need to develop greater coordination between provincial and federal government departments, including CIDA, and NGOs for planning and implementing programs and services for refugee minors to their country of origin.

Nous devons promouvoir une meilleure collaboration entre les ministères provinciaux et fédéraux, dont l'ACDI, ainsi qu'avec les ONG, en vue de planifier et de mettre en oeuvre des programmes et des services à l'intention des mineurs réfugiés rapatriés dans leur pays d'origine.

Many of these children leave their country because they do not see a future for themselves within their country and it will be difficult to help them turn that around. The CRC and the international conventions to protect children provide important measures to protect their best interests. ISS Canada recommends that the provisions of the CRC be reflected in federal, provincial and territorial legislation. Further, ISS Canada recommends the earliest signing of the 1996 Hague Convention on Jurisdiction, Applicable Law, Recognition, Enforcement and Co-operation in Respect of Parental Responsibility and Measures for the Protection of Children. This convention speaks to issues related to refugee children and the protection of their rights, including the issue of guardianship.

Un grand nombre de ces enfants quittent leur pays parce qu'ils n'y voient pas d'avenir pour eux et il sera difficile de les aider à modifier cette perspective. La Convention relative aux droits de l'enfant et les autres conventions internationales de protection de l'enfance prévoient d'importantes mesures pour protéger leurs meilleurs intérêts. Le SSI Canada recommande que les dispositions de la Convention se reflètent dans la législation fédérale, provinciale et territoriale. En outre, le SSI Canada recommande la signature, le plus tôt possible, de la Convention de La Haye de 1996 sur la juridiction, le droit applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection de l'enfant. Cette convention porte sur les questions relatives aux enfants réfugiés et sur la protection de leurs droits, y compris la question de la tutelle.

Presently, ISS is cooperating with UNICEF to promote the need for the development of international standards for children deprived of parental care. The international standard will be rights-based, elaborated within the UN and adopted by its General Assembly. This initiative will require the fullest possible involvement of intergovernmental bodies and recognized NGOs that will help ensure the necessary credibility, global acceptability and generic applicability.

En ce moment, le SSI collabore avec l'UNICEF en vue de promouvoir la nécessité d'élaborer des normes internationales à l'égard des enfants privés de soins parentaux. Ces paramètres internationaux seront fondés sur les droits, élaborés au sein de l'ONU et adoptés par son assemblée générale. Cette initiative exigera un engagement maximal des instances intergouvernementales et des ONG reconnues pour assurer la crédibilité, l'acceptabilité et l'applicabilité mondiales de cette norme internationale.

I will be leaving a copy of this paper as well as another paper on kinship care, children with HIV and AIDS, written by ISS and UNICEF, in relation to the developments of these international standards.

Je vais vous laisser une copie de ce document, ainsi qu'un autre document sur les soins de la parenté, les enfants séropositifs et sidéens, rédigé par le SSI et l'UNICEF dans le contexte de l'élaboration de ces normes internationales.

In 2001, Senator Pearson advocated for the need for a commissioner for Canada's children, which ISS Canada wholeheartedy endorsed. We believe this important initiative or a close facsimile is needed to maintain a strong voice for children as our national and international priority. Our children are our best investment today and the future, and all efforts need to be made at the provincial and federal levels to promote and safeguard their best interests.

En 2001, le sénateur Pearson avait préconisé la nomination d'un commissaire à l'enfance pour le Canada, suggestion à laquelle le SSI Canada souscrit entièrement. Nous estimons que cette initiative ou une initiative semblable est nécessaire pour qu'une voix vigoureuse nous rappelle constamment que les enfants doivent être notre priorité nationale et internationale. Nos enfants sont le meilleur investissement que nous pouvons faire aujourd'hui et à l'avenir, et il convient de déployer tous les efforts possibles aux niveaux fédéral et provincial en vue de promouvoir et de protéger leurs meilleurs intérêts.

In closing, I would take this opportunity to pay tribute to one of your colleagues, Senator Pearson, who has been a standard-bearer for children's rights long before her presence was felt in the Senate. In the Senate, she has made the rights of children central to all her work and activities. Her far-reaching impact has brought about enormous beneficial results for children and families in Canada and globally. Last November, ISS Canada used the opportunity of our silver anniversary celebration to

En conclusion, je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de rendre hommage à l'une de vos collègues, le sénateur Pearson, qui a été un porte-étendard dans la défense des droits des enfants bien avant d'accéder au Sénat. Au Sénat, elle a inscrit les droits des enfants au coeur de son travail et de ses activités. Son engagement a apporté des bienfaits considérables à des familles et à des enfants au Canada et à l'étranger. En novembre dernier, le SSI Canada a profité des cérémonies marquant son

recognize her significant contribution. She inspires and engenders in each of us the need to advocate forcefully on behalf of our children and youth. We are very proud to count her as an honorary patron of ISS Canada.

Thank you for this opportunity to share with you some of the issues that ISS Canada sees as important to address in children's rights. It is important that the principles enshrined in the CRC also find meaningful and full expression in practice.

**The Chairman:** Thank you for your statement and your insights, and also your comments about our colleague Senator Pearson who, had she not been delayed on the road, would have been here to receive them herself. I am sure she will read the transcript.

I have been following the issue of minor children as immigrants to Canada and to other countries. Have the statistics changed at all? Several years ago, and particularly around the time of the 2001 conference, children were being used as a means of entry into Canada so that the rest of the family could come in, which placed them in a sort of double jeopardy. They would come to an unknown future, but there was an obligation that they do what they needed to do to ensure the entrance of the rest of their family.

As well, Canadian authorities and international authorities had not paid enough attention to young female migrants, who were particularly vulnerable. The authorities were not looking at a 16-year old girl who may have come here under promises of marriage, et cetera, and that situation was an additional abuse of young children.

Have either one of those statistics moved up or down recently? Are they of concern to your group?

**Ms. Casselman:** They are definitely of concern, but I cannot comment on the statistics. Statistics are such a moving target that it is difficult to comment on them. It is hard to find exact statistics. Statistics at the border may be different from those that go before the IRB, for example. There is a variation there.

The collection of that data is important for the work we do. It needs to happen, not only here but also in other countries. It speaks to the fact that we do not know who these missing children are who are on the move between countries. We do not have records. Some of them are not missed. We do not have that information.

As for getting a foothold in Canada by sending child, that does happen. Some of these children are placed at enormous risk. They come at great risk to their lives when they leave their country, and some go with the blessing of family. That is why it is so important that we do assessments. In my opinion, when children come to our country, they should be taken under the child welfare authority. They need a legal guardian, and that guardian needs to be responsible for arranging for assessments that will tell us what is in the best interests of these children. We need to know the

50e anniversaire pour souligner sa précieuse contribution. Elle est une source d'inspiration et elle suscite en chacun de nous la volonté de défendre vigoureusement les droits des enfants et des jeunes. Nous sommes très fiers de la compter parmi les membres bienfaiteurs du SSI Canada.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de communiquer certains des enjeux que le SSI Canada considère importants dans le contexte de la défense des droits des enfants. Il est impératif que les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant s'articulent de façon concrète dans la pratique.

**La présidente :** Je vous remercie de votre exposé et de vos observations. Vos bons mots à l'endroit de notre collègue, le sénateur Pearson, sont aussi appréciés. Si cette dernière n'avait pas été retardée sur la route, elle aurait été ici pour les recevoir elle-même. Je suis sûre qu'elle lira la transcription.

Je m'intéresse au dossier des enfants mineurs immigrant au Canada et dans d'autres pays depuis un certain temps. Les statistiques ont-elles changé de quelque façon que ce soit? Il y a plusieurs années, et particulièrement à l'époque de la conférence de 2001, les enfants étaient un moyen d'entrer au Canada pour le reste de leur famille, ce qui leur imposait une double pression. Ils devaient faire face à un avenir inconnu tout en étant dans l'obligation de faire le nécessaire pour assurer la venue au pays des autres membres de leur famille.

En outre, les autorités internationales et canadiennes ne portaient pas suffisamment attention à la situation des jeunes filles migrantes, particulièrement vulnérables. Elles ne s'intéressaient pas à la situation d'une jeune fille de 16 ans venue ici contre promesse de mariage, etc., ce qui constituait une autre forme d'abus d'enfants.

Dans ces deux cas, les chiffres ont-ils augmenté ou baissé récemment? Ces situations préoccupent-elles votre groupe?

**Mme Casselman :** Il va de soi que cela nous préoccupe, mais je ne peux vous fournir des statistiques précises. Les données statistiques sont insaisissables, à tel point qu'il est difficile de les commenter. Il n'est pas facile de trouver des statistiques exactes. Les données à la frontière peuvent être différentes de celles de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, par exemple. Il y a des variations.

La cueillette de ces données est importante pour notre travail. Il faut s'en acquitter, non seulement ici, mais à l'étranger. L'absence de données corrobore le fait que nous ignorons qui sont ces enfants disparus qui se déplacent d'un pays à l'autre. Nous n'avons pas de registre. On ne sait même pas que certains d'entre eux manquent à l'appel. Nous n'avons pas cette information.

Pour ce qui est d'avoir une porte d'entrée au Canada en y envoyant un enfant, cela arrive. Certains de ces enfants sont forcés de courir des risques énormes. Ils viennent ici au péril de leur vie lorsqu'ils quittent leur pays, et certains partent avec la bénédiction de leur famille. Voilà pourquoi il est tellement important que nous fassions des évaluations. À mon avis, lorsque des enfants arrivent ici, ils devraient relever d'un organisme de protection de l'enfance. Ils ont besoin d'un tuteur légal qui serait chargé d'organiser les évaluations qui nous

circumstances under which a child migrated. Often it takes a while to get that information, if it is received at all. Sometimes it is known that the child may be coming at the impetus of the family. Sometimes the family does not know to what extent they are placing their child in great risk. Therefore, much work needs to be done in that regard.

permettront de déterminer quelle est la meilleure décision à prendre dans leur intérêt. Il faut que nous sachions dans quelles circonstances un enfant a migré. Souvent, il faut attendre longtemps avant d'obtenir cette information, si tant est que nous l'obtenons. Parfois, on sait que l'enfant est venu à l'instigation de sa famille. Parfois, sa famille ignore à quel point elle le met en danger. En conséquence, nous avons beaucoup de pain sur la planche à cet égard.

We do not hear about many of those cases at ISS Canada. We are in a position to assist the child welfare authority and the immigration authority in getting assessments in other countries where the child's family may need to be contacted. We may be able to assist in getting that assessment of the family to help determine whether it is in the best interests of that child to return. Will that child be returning to a safe family, to a violent family, or to one where the child can receive care and nurture? We do not have those answers.

Le SSI Canada n'est pas au courant d'un grand nombre de cas comme ceux-là. Nous sommes en mesure d'aider les services de protection de l'enfance et de l'immigration à obtenir des évaluations dans d'autres pays quand il est nécessaire de contacter la famille de l'enfant. Nous pouvons parfois aider les autorités à obtenir une évaluation de la famille qui les aidera à décider s'il est dans le meilleur intérêt de cet enfant de rentrer chez lui. L'enfant retournera-t-il dans une famille sûre, dans une famille où il sera en sécurité, dans une famille violente ou dans une famille où il peut être bien traité et s'épanouir? Nous n'avons pas ces réponses.

Children come to Canada, some to make a place for other members of the family to come, while others migrate because they see no hope for themselves and they, therefore, try to make Canada their home.

Parmi les enfants qui viennent au Canada, certains tentent de faire une place pour les autres membres de leur famille tandis que d'autres migrent ici parce qu'ils sont désespérés et, ceux-là essaient de faire du Canada leur patrie.

**The Chairman:** Do you have any comment on the question about the female child?

**La présidente :** Avez-vous des commentaires sur la question concernant les jeunes filles?

**Ms. Casselman:** We know that they are at extreme risk in the migration process. Many are used for sexual exploitation, labour and others. We need to give full attention to the female migrant and ensure that their interests are considered by competent authorities. We need to hear the stories of these young people. The girls have some very dramatic stories to tell.

**Mme Casselman :** Nous savons que les jeunes filles courent des risques extrêmes au cours du processus de migration. Un grand nombre d'entre elles sont exploitées sexuellement, forcées de travailler et subissent d'autres mauvais traitements. Nous devons nous préoccuper sérieusement du sort des jeunes filles migrantes et veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte par les autorités compétentes. Il nous faut entendre leurs histoires. Les jeunes filles ont des histoires tragiques à raconter.

The stories of the five young girls that were interviewed in Guatemala were absolutely horrendous. We heard some of the background. Without going into detail, we must pay particular attention to the female migrant.

Les expériences relatées par les cinq jeunes filles interviewées au Guatemala étaient absolument horribles. Nous avons pu avoir une idée du contexte. Sans entrer dans les détails, je réitère qu'il faut prêter une attention particulière aux jeunes filles migrantes.

**Senator Carstairs:** On page 3 of your paper you say that a moratorium on separated minors is in place in Canada. What does that mean?

**Le sénateur Carstairs :** À la page 3 de votre mémoire, vous dites qu'il y a un moratoire sur les mineurs séparés au Canada. Qu'est-ce que cela signifie?

**Ms. Casselman:** It means that the Department of Citizenship and Immigration will allow certain separated minors to come to Canada. Children who are connected with a family or who have a family member in Canada may come. However, others that we should be considering will have to be carefully considered on a case-by-case basis. We are working on a guardianship protocol with Citizenship and Immigration.

**Mme Casselman :** Cela signifie que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration autorise certains mineurs séparés à venir au Canada. Des enfants qui ont un lien avec une famille ou dont un membre de la famille réside au Canada. Toutefois, d'autres, que nous devrions envisager d'accepter, devront se soumettre à un examen sérieux au cas par cas. Nous collaborons à la rédaction d'un protocole de tutelle avec Citoyenneté et Immigration.

**Senator Carstairs:** Are you saying that, if a child who is separated in a refugee camp applied to come to Canada, we would say that because they are a separated child and do not have a direct family relationship in Canada they cannot come?

**Le sénateur Carstairs :** Si un enfant séparé se trouvant dans un camp de réfugié demande à venir au Canada, dites-vous que parce qu'il est séparé et qu'il n'a pas de liens de famille directs avec qui que ce soit au Canada, il ne peut venir?

**Ms. Casselman:** That is my understanding, but that issue is being studied so that CIC can develop the necessary protocols in relation thereto. Currently, those that can come are those who are connected with a de facto family or have family in Canada.

**Senator Carstairs:** What happens to a child who arrives at the Canadian border and is determined to be a separated minor? Is he or she assigned a child welfare worker or are just moved along with all the rest?

**Ms. Casselman:** They need to be identified, and usually would be. Hopefully, the child welfare authority is contacted. There are specific problems in the province of Ontario if the minor is 16 or 17 years of age, and that issue has been addressed. When the child is younger than that, the child welfare agency needs to be involved and very careful planning must be done.

These are children without parental protection and the state should not treat them in a way that is different from the way they would a national child. The state should provide protective measures. It should ensure that the child has a guardian and that the necessary information is compiled and presented so that it can be determined whether the child is to remain in Canada or is to be repatriated to his or her country of origin.

**Senator Carstairs:** I certainly agree with you that that is what should be done. You obviously identify this child as a separated minor and one would assume that the child welfare authority would be called, but is that what really happens?

**Ms. Casselman:** I know that in some cases that does not happen, although in many cases I believe it does. Of special interest is what happens in the process if a child is returned.

**The Chairman:** If this young person is deemed to be questionable, they can also be detained by Immigration, can they not?

**Ms. Casselman:** Yes.

**Senator Losier-Cool:** Two or three weeks ago, the national news reported the story of a little Romanian girl who came to live in Ontario and was then returned home. Was an organization like yours involved in that case?

**The Chairman:** In case you are not aware of that case, Ms. Casselman, that was an international adoption. The parents decided that they would not continue parenting, so the child was returned to Romania. The question is whether your association would be involved in such cases.

**Ms. Casselman:** Although I cannot comment on any particular case, in some instances ISS Canada is called upon by agencies to arrange for an assessment in another country of the birth parent, for example. In some instances that may happen, but quite often it would not.

**Mme Casselman :** Je crois que c'est le cas, mais le problème est à l'étude car on souhaite que CIC élabore les protocoles nécessaires pour remédier à cette situation. À l'heure actuelle, seuls ceux qui ont des liens avec une famille de fait ou qui ont de la parenté au Canada peuvent venir.

**Le sénateur Carstairs :** Qu'arrive-t-il à un enfant qui se présente à la frontière canadienne et qui est déterminé à demeurer un mineur séparé? Lui assigne-t-on un intervenant aux services d'aide sociale à l'enfance ou est-il traité comme les autres?

**Mme Casselman :** Il doit être identifié, et habituellement, il l'est. Il faut espérer qu'à ce moment-là, les responsables communiquent avec un organisme voué à la protection de l'enfance. Il y avait dans la province de l'Ontario des problèmes spécifiques si le mineur avait 16 ou 17 ans, mais on les a réglés. Lorsque l'enfant est plus jeune que cela, l'organisme d'aide à l'enfance doit intervenir et effectuer une planification sérieuse.

Il s'agit là d'enfants sans protection parentale et l'État ne devrait pas les traiter différemment de n'importe quel enfant né au pays. L'État devrait offrir des mesures de protection. Il devrait s'assurer que l'enfant a un tuteur et que toute l'information nécessaire est compilée et présentée aux autorités, qui pourront alors décider s'il est préférable que l'enfant demeure au Canada ou qu'il soit rapatrié dans son pays d'origine.

**Le sénateur Carstairs :** Je suis tout à fait d'accord avec vous : c'est ce qu'il convient de faire. De toute évidence, il faut identifier l'enfant en tant que mineur séparé. Cela fait, on suppose qu'on avertira l'organisme d'aide à l'enfance, mais est-ce vraiment ce qui se passe?

**Mme Casselman :** Je sais que dans certains cas, les choses ne se passent pas ainsi, quoique bien souvent, c'est ce qui se fait. Ce qui nous intéresse spécialement, c'est l'issue du processus en vertu duquel un enfant est renvoyé.

**La présidente :** Si l'on a des doutes au sujet de certains jeunes gens, ils peuvent aussi être détenus par les services d'immigration, n'est-ce pas?

**Mme Casselman :** Oui.

**Le sénateur Losier-Cool :** Il y a deux ou trois semaines, nous avons pu voir aux actualités nationales un reportage sur une petite fille roumaine qui était venue vivre en Ontario et qui avait ensuite été renvoyée chez elle. Une organisation comme la vôtre a-t-elle été mêlée à cette affaire?

**La présidente :** Au cas où vous ne seriez pas au courant, madame Casselman, il s'agissait d'une adoption internationale. Les parents ont décidé de ne pas continuer à assumer leur responsabilité parentale et ils ont renvoyé l'enfant en Roumanie. En pareil cas, votre association serait-elle appelée à intervenir?

**Mme Casselman :** Bien que je ne puisse faire de commentaires sur un cas en particulier, il arrive que des organismes demandent au SSI Canada d'organiser l'évaluation, dans un autre pays, du parent biologique, par exemple. Cela peut arriver, mais ce n'est pas fréquent.

With regard to international adoptions, we are asked to arrange for child studies in other countries to support the work of the provinces in making decisions. They need objective assessments done on children and families in other countries.

The situation you referred to is very sad and tragic.

**Senator Losier-Cool:** You mentioned international adoptions. Many of us have heard from people who want to adopt internationally but that the process takes too long. We understand that this is because of the required screening. What is your perception of our process for international adoptions?

**Ms. Casselman:** The process is indeed lengthy, and perhaps necessarily so. It takes time to conduct these assessments, and it is important to meet the requirements of the countries. It depends on what people mean by "long." When you want to adopt a child, you want things to happen quickly, and that is not always what happens.

We quite often hear about families who want to adopt as a result of crises in other countries, the tsunami being one example. However, children in such countries must first have the opportunity to be cared for by extended family, community or their country. Intercountry adoption should occur only when it is in the best interests of the child after these other options have been explored. It is not a first option; it is much further down the list.

**Senator Losier-Cool:** My question was not necessarily in relation to areas of conflict or crises. In Atlantic Canada, there was a trend to adopt young Chinese girls. Can you suggest a more expeditious method for that that will not risk the trafficking of children?

**Ms. Casselman:** It is important to work with the provincial authority, the licensed agency in the province of concern, and hopefully do whatever needs to happen. We do not see all of those cases. We see a limited number. We see Ontario cases, we see some Quebec cases, but we have not seen cases in other provinces related to inter-country adoption. Therefore, it is difficult for me to comment on that. However, it is certainly a big area of concern.

Inter-country adoption is a major concern of international social service and, in 1993, following The Hague Convention on Intercountry Adoption, ISS established an international resource centre for the protection of children in adoption. For many years, we have been providing worldwide resources to countries of origin as well as receiving countries, including updated information on a monthly basis about intercountry adoption, and now we are extending that mandate to include The Hague convention of 1996 for the overall protection of children. It is of note that intercountry adoption remains an important area for us.

S'agissant d'adoption internationale, on nous demande d'organiser des études de cas à l'étranger pour appuyer le travail des intervenants provinciaux qui doivent prendre une décision. Ces derniers doivent pouvoir compter sur des évaluations objectives des enfants et des familles vivant dans d'autres pays.

Le cas que vous mentionnez est très triste et tragique.

**Le sénateur Losier-Cool :** Vous avez mentionné l'adoption internationale. Bon nombre d'entre nous avons entendu des candidats à l'adoption internationale se plaindre des lenteurs du processus. Nous comprenons que les délais sont attribuables au processus de sélection requis. Que pensez-vous de notre processus pour l'adoption internationale?

**Mme Casselman :** Le processus est effectivement long, et il est peut-être nécessaire qu'il en soit ainsi. Il faut du temps pour mener à bien ces évaluations, et il importe de respecter les exigences des pays. Tout dépend de ce qu'on entend par « long ». Lorsqu'un couple veut adopter un enfant, il souhaite que tout se fasse rapidement, mais ce n'est pas toujours ce qui se passe.

On entend souvent parler de familles qui veulent adopter dans la foulée d'une crise survenue dans un pays étranger, le tsunami en étant un exemple. Cependant, il faut tout d'abord donner aux enfants de ces pays la possibilité d'être élevés par leur famille élargie, leur communauté ou leur pays. On devrait recourir à l'adoption internationale uniquement lorsque cela est dans le meilleur intérêt de l'enfant, une fois que toutes ces autres options auront été explorées. Ce n'est pas la première option; elle se situe beaucoup plus bas sur la liste.

**Le sénateur Losier-Cool :** Ma question n'avait pas nécessairement rapport avec des zones de conflit ou des pays victimes de catastrophes. Au Canada Atlantique, il y a eu un mouvement en faveur de l'adoption de petites filles chinoises. Pouvez-vous suggérer une méthode plus expéditive de procéder à ces adoptions sans risquer d'encourager le trafic d'enfants?

**Mme Casselman :** Il faut collaborer avec les autorités provinciales, l'organisme accrédité dans la province concernée et, se plier à toutes les exigences. Nous ne sommes pas au courant de tous ces cas. Nous n'en voyons qu'un nombre restreint. Nous voyons certains cas de l'Ontario, mais on ne nous a pas soumis de cas émanant d'autres provinces concernant l'adoption internationale. Par conséquent, il m'est difficile de vous répondre. Il n'en reste pas moins que c'est un domaine qui suscite bien des préoccupations.

L'adoption internationale est un dossier qui intéresse vivement le SSI et, en 1993, dans la foulée de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, il a mis sur pied un centre de ressources internationales pour la protection des enfants en cours d'adoption. Depuis de nombreuses années, nous offrons des ressources internationales aux pays d'origine ainsi qu'aux pays d'accueil, y compris des informations à jour sur une base mensuelle au sujet de l'adoption internationale. Pour l'heure, nous élargissons ce mandat pour englober la Convention de La Haye de 1996 sur la protection globale des enfants. Sachez que l'adoption internationale demeure un dossier des plus sensibles pour nous.

A government official here once mentioned that he was working in Gambia and he said that the newsletters from the international resource centre provided him with information that was very important for his work because there he was seeing women giving up their babies and not understanding their rights. He realized the importance of having information to support the work that they were doing in the field. ISS provides that routinely throughout the world.

**The Chairman:** You have mentioned many times the need for resources and the assessment of children coming in and being dealt with properly, including those children who will be returned. In the national round table of 2001, one of the issues raised was the fact that the provincial child welfare authorities have spent decades improving their professionalism in child custody matters, child assessments, both for juvenile courts as well as for adoptions, placements and protection issues. They are not skilled at identifying the needs and the issues around children from other cultures, particularly children who are traumatized.

As I recall in the national round table in 2001, this was signalled as an urgent matter and that, perhaps, the federal government should assist. In 2001 provincial budgets were dramatically been cut back in social services. It was said that these were the most vulnerable children and that we should provide training to these people so that they would understand the needs of theses traumatized children. They were traumatized in a way that is different from way children in Canada are traumatized.

Do you know whether anything has been done in the last five years to have some impact on that training and professionalism to identify the needs of the child?

**Ms. Casselman:** Some work has been done in the province of Ontario, around Toronto, with UNHCR, CIC, and three of the children's aids societies that are concerned — Peel, Windsor, and Niagara — are working on a protocol and on training. We are waiting to hear on that. Our working group will look at that protocol again.

More than that, I cannot say. I have not heard of any other initiatives in the training area. It is an issue that needs to be addressed and CIC knows that. I believe that they will be working on developing some training packages, but all of that is still work in progress.

[*Translation*]

**Senator Pépin:** Immigrant and adopted children are sometimes suffering from physical and mental health problems. However, few services are being offered to them in their own language by the community. You just said that in Ontario people receive

Un fonctionnaire du gouvernement qui a comparu devant nous a mentionné en passant que lorsqu'il travaillait en Gambie, les bulletins de nouvelles du centre de ressources internationales lui avaient fourni une information très importante pour son travail car il voyait des femmes qui abandonnaient leurs bébés et qui ne comprenaient pas leurs droits. Il a compris à quel point il était important d'avoir une information qui vienne appuyer son travail sur le terrain. Le SSI offre couramment ce service partout dans le monde.

**La présidente :** Vous avez mentionné à maintes reprises le besoin de ressources et la nécessité d'évaluer les enfants qui arrivent ici et de les traiter convenablement, y compris les enfants qui seront renvoyés dans leur pays. Lors de la table ronde nationale de 2001, on a évoqué, entre autres, le fait que les organismes provinciaux de protection de l'enfance ont mis des décennies à peaufiner leur expertise professionnelle dans le domaine de la garde d'enfants, des évaluations d'enfants, tant pour les tribunaux de la jeunesse que pour les adoptions, les placements et les services de protection. Or, ils ne sont pas aussi compétents lorsqu'il s'agit d'identifier les besoins et les problèmes des enfants d'autres cultures, particulièrement des enfants traumatisés.

Je me souviens qu'à l'occasion de la table ronde nationale, en 2001, on avait signalé que c'était là une question urgente et que ce serait sans doute bon que le gouvernement fédéral offre son assistance. En 2001, il y a eu de lourdes compressions dans les budgets provinciaux au titre des services sociaux. On avait fait valoir que ces enfants étaient des plus vulnérables et qu'il fallait offrir de la formation à ces intervenants pour qu'ils puissent comprendre les besoins de ces enfants traumatisés. Ils étaient traumatisés d'une façon différente des enfants canadiens traumatisés.

Savez-vous si l'on a fait quoi que ce soit depuis cinq ans pour favoriser cette formation et cette expertise professionnelle pour mieux cerner les besoins de l'enfant?

**Mme Casselman :** Un certain travail a été réalisé en Ontario, dans les environs de Toronto. Le HCR, CIC et trois des sociétés d'aide à l'enfance concernées — Peel, Windsor et Niagara — s'investissent dans la rédaction d'un protocole et dans la formation. Nous attendons des nouvelles. Notre groupe de travail examinera de nouveau ce protocole.

À part cela, je ne sais pas trop. Je n'ai pas entendu parler d'autres initiatives de formation. C'est un problème auquel il faut remédier, et CIC en est conscient. Je crois savoir que les fonctionnaires ont l'intention d'élaborer des trousses de formation, mais pour l'instant, c'est un travail qui est encore en cours.

[*Français*]

**Le sénateur Pépin :** Les enfants immigrants et les enfants adoptés ont parfois des problèmes de santé physique et mentale. Pourtant peu de services sont offerts dans leur langue par des gens de leur communauté. Vous dites qu'en Ontario, des gens sont

training in this area and are attempting to provide services but do you know if those services are also provided to children with mental health problems?

[*English*]

**Ms. Casselman:** No. This is strictly related to the training aspect of the professionals. You are talking about service at the local level to assist parents and families, and dealing with children who come with a particular set of problems, issues and needs that must be addressed. I am sure there are services available out there through family services and psychological services, but they would be community-based services.

[*Translation*]

**Senator Pépin:** The Supreme Court has delivered a ruling on physical punishment for children. I would like to know your reaction to this ruling that Canada will have to take into account. Many of us have had varied reactions. I must say that I was somewhat surprised that the right to hit or slap a child was maintained. What do you think? How should we react to this ruling?

[*English*]

**Ms. Casselman:** Also with surprise and concern, yes. In my opinion, corporal punishment should be banned. There is a statement out now that ISS Canada will sign on to stating that we are opposed to that in any form.

[*Translation*]

**Senator Pépin:** What should the government do? We have been asked by the court to act accordingly but it is up to the government to legislate. Usually, when we are provided with recommendations from the court, we act accordingly, but this one came as a surprise to many.

[*English*]

**Ms. Casselman:** It certainly puts you in a different position. You need to react and make known what you believe is in the best interests of children. It is an issue, though.

Many children who come to Canada to be reunited with a parent may not have lived with that parent for many years. They are estranged from each other. The child may have been living with extended family in another country. The child joins a parent here in this country, and the parent may use corporal punishment on the child. Then, depending on the extent of that punishment, the parent may be charged and end up being deported.

All kinds of issues emanate from the use of physical punishment, which is why it is so important for the child welfare authorities and others to get some sense of the cultural implication here as it relates to the use of punishment. These parents need help in becoming parents again and learn to parent their children so that children can be safe and cared for in a meaningful way.

formés en ce sens et essaient d'offrir ces services, mais savez-vous si ces services touchent également ces enfants qui ont des problèmes de santé mentale?

[*Traduction*]

**Mme Casselman :** Non. Cette initiative porte strictement sur l'aspect formation des professionnels. Vous parlez de services au niveau local pour venir en aide aux parents et aux familles et épauler les enfants aux prises avec de multiples problèmes et besoins auxquels il faut répondre. Je suis sûr qu'il existe des services disponibles par l'entremise des services aux familles et des services psychologiques, mais ceux-ci seraient de nature communautaire.

[*Français*]

**Le sénateur Pépin :** La Cour suprême a rendu un jugement quant au recours du châtiment corporel pour les enfants. J'aurais aimé connaître votre réaction sur ce jugement sur lequel le Canada devra rendre compte. Plusieurs d'entre nous avons réagi de façon très différente. Je ne vous cache pas que de conserver le droit de frapper ou de gifler un enfant m'a un peu surprise. Qu'en pensez-vous? Comment devrions-nous réagir à ce jugement?

[*Traduction*]

**Mme Casselman :** Avec surprise et inquiétude. À mon avis, il faudrait interdire les châtiments corporels. À l'heure actuelle, il circule un document sur le sujet que le SSI Canada entend signer pour exprimer son opposition à toute forme de châtiment corporel.

[*Français*]

**Le sénateur Pépin :** Que devrait faire le gouvernement? La cour nous a demandé de réagir à ce sujet, mais c'est le gouvernement qui fait les lois. Habituellement, lorsque nous avons des recommandations, nous les suivons, mais celle-ci en a surpris plusieurs.

[*Traduction*]

**Mme Casselman :** Certes, cela vous place dans une position différente. Vous devez réagir et faire savoir ce que vous croyez être dans les meilleurs intérêts des enfants. Cela dit, c'est un problème.

De nombreux enfants qui viennent au Canada pour être réunis avec un parent n'ont peut-être pas vécu avec ce parent depuis plusieurs années. Ils sont étrangers l'un à l'autre. L'enfant a peut-être vécu avec sa famille élargie dans un autre pays. Il rejoint un parent ici, au Canada, et il peut arriver que ce dernier lui inflige des châtiments corporels. Par la suite, selon la gravité des châtiments infligés, le parent peut être inculpé et même déporté.

Toutes sortes de problèmes découlent du recours à des châtiments physiques, et c'est pourquoi il est très important pour les instances de protection de l'enfance et d'autres intervenants d'avoir une idée du contexte culturel entourant le recours au châtiment. Ces parents ont besoin d'aide pour redevenir des parents et apprendre à s'occuper de leurs enfants pour que ceux-ci puissent être bien traités et grandir en sécurité.

It is an issue for children's aid societies and others because they do receive children into care who have been punished. It then becomes their job to try to work with the parent to try to reunite that child safely with that parent. It is not an easy process.

[*Translation*]

**Senator Pépin:** We will try follow the instructions given by the court, but it is up to the government to enact a fair legislation.

[*English*]

**Senator Pearson:** I am sorry I am late. As you can imagine, the weather and VIA Rail are bad companions.

I have just been to a meeting in Kingston of the Children's Alliance. As you perhaps knew, they were having a meeting with young people. They are developing a youth policy. It is quite exciting, but what struck me was the number of immigrant and visible minority children in attendance. They are strong children, but they talked about the problems that many of them encountered in adjusting to Canadian society, and particularly to the school system. The schools vary. Some are much more receptive than others. However, in some schools, the children are identified as refugee children or as children who have come in as immigrants. There is not much we can do about that, except talk about it. However, how the school system treats or accepts these children is a real issue.

When you are on the train for a long time, you have time to read the documents you have with you. I do not know whether you are aware of the United States judgment of Canada and our human rights. When you read through the documentation, you realize that most of what is said is true, so we cannot really complain about it. However, included in that issue is trafficking. In some cases, this overlaps with the work that ISS does, because some of the children who come in as unaccompanied minors or whatever may or may not be trafficked.

You may have already been asked questions about trafficking and the experience of your organization in this regard. Clearly, what the Americans are saying — and correctly, I think, in this case — is that we have not yet set up the services we need to set up, which will identify that a child has been trafficked and then give that child priority to certain services. Would you speak to that?

**Ms. Casselman:** Identification is a most important job. We have talked about the need for assessment, and identification is part of that for these young girls — it can also be boys—who are trafficked. How do we identify them, first of all; then, how do we help them; and what services do we need to provide to them? It is a major issue, and it is certainly a important issue for ISS, because

C'est un problème pour les sociétés d'aide à l'enfance et pour les autres organismes d'intervention qui accueillent des enfants qui ont été punis. À ce moment-là, il leur appartient de travailler avec le parent pour essayer de favoriser une réunion avec l'enfant sous le sceau de la sécurité. Ce n'est pas un processus facile.

[*Français*]

**Le sénateur Pépin :** Nous allons essayer de suivre les directives de la cour, mais c'est au gouvernement de promulguer une loi qui soit juste.

[*Traduction*]

**Le sénateur Pearson :** Je suis désolée d'être en retard. Comme vous pouvez imaginer, le mauvais temps et VIA Rail ne font pas bon ménage.

Je sors tout juste d'une réunion de l'Alliance pour les enfants, tenue à Kingston. Comme vous le savez peut-être, une rencontre était prévue avec des jeunes. Cet organisme est en train d'élaborer une politique jeunesse. C'est très intéressant, mais ce qui m'a frappée, c'était le grand nombre d'enfants immigrants et de minorité visible qui étaient présents. Ces enfants, qui ne manquent pas de courage, ont évoqué les difficultés d'adaptation à la société canadienne, et en particulier au système scolaire, que bon nombre d'entre eux fréquentent. Les écoles varient. Certaines sont plus réceptives que d'autres. Cependant, dans certaines écoles, les enfants sont identifiés comme réfugiés ou immigrants. Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire à ce sujet, sinon en parler. Toutefois, l'accueil que le système scolaire réserve à ces enfants — la façon dont il les traite ou les accepte — est un véritable problème.

Lorsqu'un voyage en train se prolonge, on a le temps de lire les documents qu'on a apportés avec soi. Je ne sais pas si vous êtes au courant du jugement porté par les États-Unis sur le Canada en matière de droits de la personne. Lorsqu'on lit la documentation, on constate qu'en grande partie, ce qui y est dit est vrai. Par conséquent, on ne peut pas vraiment se plaindre. Toutefois, il y est fait mention de la traite d'enfants. Dans certains cas, cela fait écho au travail du SSI car certains enfants qui arrivent ici en tant que mineurs non accompagnés peuvent ou non avoir fait l'objet de trafic.

On vous a peut-être déjà interrogé au sujet du trafic d'enfants et de l'expérience de votre organisation à cet égard. En somme, ce que disent les Américains — en l'occurrence à juste titre, à mon avis —, c'est que nous n'avons pas encore instauré les services nécessaires qui nous permettraient de savoir qu'un enfant a fait l'objet de trafic et, en conséquence, de lui offrir en priorité certains services. Qu'en pensez-vous?

**Mme Casselman :** L'identification est une tâche essentielle. Nous avons parlé de la nécessité de faire des évaluations des fillettes — ce peut aussi être des garçons — qui ont été vendues, et l'identification fait partie de ce processus. Premièrement, comment pouvons-nous les identifier? Ensuite, comment pouvons-nous les aider? Et enfin, de quels services devons-nous

these trafficked children are exploited in many ways. They form the basis of some of the most important work that we might do to try to help these children.

They are children who are not missed. They have been let go by their families or they have taken off from their families, and they are just out there. They are vulnerable to every kind of exploitation.

**Senator Pearson:** As an organization, is there any recommendation you would like us to make as a committee concerning the issue of trafficked children?

**Ms. Casselman:** To involve child welfare authorities for these minors is extremely important. They need protection; they need care. They need to be brought in under the umbrella of the state and afforded protection and planning and services. To me, that is most important.

**Senator Pearson:** Should it be done immediately once they have been identified?

**Ms. Casselman:** As soon as they are identified, absolutely.

**Senator Pearson:** It should be a trigger.

**Ms. Casselman:** That should be a trigger. We need to involve those authorities to work with them and find whatever resources and support is needed for them. We need to hear their stories. We need to know what is going on and how we can help. I do not believe that is happening in many instances. That leaves these children open to further victimization. That would be my primary recommendation.

**Senator Pearson:** The Americans have a law that, once a child is identified as being trafficked, immediately triggers a certain set of actions. They may not be as extensive as they should be, but I do not think we have such an automatic trigger.

**Ms. Casselman:** No, we do not, but we should have that. That first trigger should be the competent authority. There should be no question about the involvement of the competent authority with these young people. They are still children.

**The Chairman:** When the competent authority is triggered, do they get access to the proper resources? This is a problem for welfare authorities. They do not put these children in appropriate care; they put them in whatever is available. Sometimes that is a detention centre, and I am not sure that is good for children. However, I think we can take that up with other witnesses and particularly with the ministers when they appear before our committee.

**Senator Pépin:** I believe I made a little mistake when I was speaking about the Supreme Court. The court was asked if corporal punishment was against the constitution, not whether it was good or bad. I expressed myself incorrectly.

disposer pour les leur offrir? C'est un grave problème et c'est certainement un enjeu de taille pour le SSI car les enfants dont on fait la traite sont exploités de multiples façons. Ces services représentent les composantes les plus importantes du travail que nous pouvons faire pour leur venir en aide.

Ce sont des enfants dont personne ne se soucie. Soit que leur famille les a laissés partir soit qu'ils ont été enlevés à leur famille et qu'ils sont simplement livrés à eux-mêmes. Ils sont extrêmement susceptibles d'être exploités.

**Le sénateur Pearson :** En tant qu'organisation, y a-t-il une recommandation que vous voudriez que notre comité fasse concernant la traite des enfants?

**Mme Casselman :** Il est extrêmement important que les sociétés d'aide à l'enfance viennent en aide à ces mineurs. Ils ont besoin de protection; ils ont besoin de soins. Ils doivent pouvoir compter sur la bienveillance de l'État et bénéficier de protection, de planification et de services. À mes yeux, c'est là le plus important.

**Le sénateur Pearson :** Faudrait-il qu'il y ait une intervention immédiate dès qu'ils ont été identifiés?

**Mme Casselman :** Absolument, dès qu'ils ont été identifiés.

**Le sénateur Pearson :** Ce devrait être un déclencheur.

**Mme Casselman :** Effectivement. Nous devons faire appel à ces instances pour qu'elles travaillent avec eux et trouver les ressources et l'aide dont ils ont besoin. Il faut que nous puissions les entendre relater leur histoire. Il faut que nous sachions ce qui se passe et comment nous pouvons aider. Dans bien des cas, je ne pense pas que rien de tout cela se fasse, et les enfants risquent de se trouver encore une fois victimisés. Ce serait ma première recommandation.

**Le sénateur Pearson :** Aux États-Unis, il existe une loi qui déclenche immédiatement tout un train de mesures dès qu'un enfant est identifié comme victime de la traite des enfants. Ces mesures n'ont peut-être pas la portée que l'on souhaiterait, mais je ne pense pas qu'il y ait au Canada un déclencheur automatique comme celui-là.

**Mme Casselman :** Non, mais nous devrions en avoir un. Dès le premier signal, une autorité compétente devrait intervenir. L'intervention d'une autorité compétente auprès de ces jeunes devrait aller de soi. Ce sont encore des enfants.

**La présidente :** Une fois l'autorité compétente interpellée, les enfants ont-ils accès à des ressources appropriées? Les organismes d'aide sociale font face à des difficultés. Bien souvent, ils n'offrent pas à ces enfants les soins appropriés; ils leur offrent ce qui est disponible. Parfois, il arrive que les enfants soient envoyés dans un centre de détention, et je suis loin d'être sûre que c'est bon pour eux. Quoi qu'il en soit, je pense que nous pouvons aborder ce volet avec d'autres témoins, et particulièrement avec les ministres lorsqu'ils comparaîtront devant notre comité.

**Le sénateur Pépin :** J'ai fait une petite erreur lorsque j'ai parlé de la Cour suprême. On a demandé à la cour non pas si les châtiments corporels étaient bons ou mauvais, mais plutôt s'ils étaient anticonstitutionnels. Je me suis mal exprimée.

**The Chairman:** We are pursuing the impact of the Convention on the Rights of the Child.

I would thank you for coming today in this difficult weather. We had not anticipated that; it is not our usual welcome to witnesses. We do not generally ask witnesses to jump over those kinds of hurdles to come here. We appreciate that you have had a long trip, and you still made the valiant effort to get here today. The information about young people in migration is an area that we will continue to investigate. You have opened the debate for us. I thank you for that.

The committee adjourned.

**La présidente :** Nous allons poursuivre notre étude de l'incidence de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je vous remercie d'être venue aujourd'hui malgré le mauvais temps. Cela n'était pas prévu et ce n'est pas de cette façon que nous accueillons habituellement nos témoins. En général, nous ne demandons pas à nos témoins de surmonter ce genre d'obstacles pour se rendre ici. Nous savons que vous avez fait un long voyage. Vous avez fait un valeureux effort pour venir ici aujourd'hui. Nous allons poursuivre notre quête d'information sur les jeunes en migration. Vous avez ouvert le débat pour nous, et je vous en remercie.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

*International Social Service Canada:*

Agnes Casselman, Executive Director.

TÉMOIN

*Service social international Canada :*

Agnes Casselman, directrice exécutive.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
**Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca**

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
**Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca**